Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 34 (1988)

Heft: 1

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Courrier des lecteurs

Messieurs,
Actuellement paraît à la télévision, un feuilleton intitulé Guillaume Tell, tourné je crois par les Américains en France en Périgord ; je crois qu'en ce qui me concerne il ne représente absolument pas l'image que je me faisais de ce héros national qu'il soit historique, légendaire ou un peu l'un et l'autre. Il y a dans ce téléfilm un peu de Jacou le Croquant et de Robin des Bois réunis, très peu je crois du caractère original de Guillaume Tell et du cadre réel de son existence. Il me semble que les auteurs auraient eu intérêt à venir sur les lieux-mêmes de sa vie, dans le cadre de son action et en s'entourant de tous les documents qu'ils auraient pu trouver pour réaliser un film à la dimension de ce personnage qui est dû aussi bien aux Suisses du pays même qu'à ceux habitant en France.
Il serait intéressant d'avoir votre avis et également celui de nos compatriotes qui ont pu être au départ attirés par le titre et qui je l'imagine ont dû être déçus par la réalisation.

Jacques Perrin
27, rue Louis Codet, 87200 St Junien

N'ayant pas suivi ce feuilleton sur FR3 je crois, je ne puis vous en parler mais peut-être que d'autres compatriotes pourraient nous donner leur avis en écrivant à la Réd. du M.S.

Messieurs,
Voilà les Suisses et singulièrement les Vaudois montrés du doigt sinon cloués en pilori en raison du Vacherin et des accidents mortels dont il serait responsable. On parle dans la presse du « Vacherin Mont d'Or ». Or, ce sommet se trouve en France, très près de la frontière il est vrai, très proche de Vallorbe. On peut alors se poser la question. Le fromage incriminé était-il fabriqué en Suisse ou en France ? Dans ce dernier cas les Vaudois devraient être disculpés. Je pense qu'il serait intéressant de connaître la vérité exacte et je pense que notre périodique devrait s'attacher à la découvrir et à en faire part à ses abonnés. Pour l'honneur des Vaudois et de la Confédération, il serait bon qu'ils puissent être mis hors de cause, si cela est justifié, et alors qu'on le sache.

J. Perrin
27, rue Louis Codet, 87200 St Junien

Les laboratoires français et suisses font des recherches et croyez-moi aussi bien Français que Suisses sont sensibilisés par ce problème qui non seulement touche à notre santé, à notre industrie mais nous empêche aussi d'être gourmands !

Votre article « La guerre des camions » N° 12/1987

Ayant travaillé personnellement près de 37 années dans une grande société européenne de produits chimiques et m'étant occupé à ce titre aussi bien de leur vente que de leur transport, je crois intéressant de vous faire part de mon point de vue :

— Je pense qu'il existe d'autres arguments vis à vis des pays de la C.E. et qu'il conviendrait de développer :

Les pays de la C.E. ont un pourcentage de routes de montagne moins important qu'en Suisse. Or ces routes sont d'un coût, tant à la construction qu'à l'entretien, nettement plus élevé qu'en plaine. Pour ces pays où le taux de routes de plaines est considérablement plus fort, il en résulte un coût moyen de l'entretien et de la construction de leur réseau routier nettement plus faible qu'en Suisse au kilomètre mis en service. En tiennent-ils compte lorsqu'ils exercent leurs pressions sur la Confédération ? Cette dernière leur oppose-t-elle cet argument ?
— Dans un pays comme la Suisse où le trafic touristique représente une ressource importante, l'accroissement énorme du trafic routier international représente une gêne et une nuisance considérables. Ceci risque de détourner de notre pays de nombreux touristes qui y cherchent précisément à fuir l'ambiance routière des régions industrialisées de la C.E. Ces mastodontes de 30 à 40 tonnes qui devraient arriver sur nos routes, même si elles sont modernes, constituent aussi un risque d'accroissement des risques d'accidents déjà importants sur des routes de montagne à trafic normal.
— Il me parait également curieux qu'il y ait litige au sujet du trafic de camions les jours fériés. N'est-ce pas en France qu'une telle interdiction de trafic existe et je ne connais pas de pays de la C.E. qui lui en fasse le reproche. Quant au trafic de nuit de tels engins en parcours accidenté, n'est-ce pas une mesure de sécurité que de l'interdire ?
— Bien sûr, le « rail-route » (le « ferroutage » : mot qu'il faudra faire admettre par l'Académie française...) est la solution pour le trafic de transit. Il existe dans les pays de la C.E. notamment pour desservir des usines modernes généralement sans embranchement particulier. L'imposer dans la mesure où le débit actuel de notre réseau ferré le permet ne peut être contesté.
— Enfin il est une chose sur laquelle il conviendrait d'insister : le trafic de transit, compte tenu des investissements imposés est-il bien rentable pour la Suisse ? Je pense surtout au trafic lourd. Combien de ces produits industriels réalisés dans des usines proches du littoral de la mer du Nord transitent à travers la Suisse pour rejoindre des régions du littoral méditerranéen alors qu'il existe une « flotte » de bateaux « au chômage » en Europe et capable à moindre prix que le rail et la route de « désengorger » notre trafic... Certes la rapidité y perdrait, mais n'appartient-il pas aux industriels vendeurs et acheteurs de mieux programmer leur trafic et de ne pas faire supporter par la Confédération les conséquences d'études de transport pour le moins superficielles ?
— Par contre, je ne suis pas d'accord lorsque vous écrivez que les transporteurs ne seront plus soumis aux restrictions à partir de 1992. Il existe par exemple des restrictions extrêmement sévères dans les pays de la C.E. pour certaines catégories de produits (en ce qui me concerne, je pense à certaines catégories de produits chimiques, mais il en est d'autres) et je doute qu'en 1992 ces mesures de restrictions seront abolies : en reviendrait-on dans les pays européens, à la libre circulation de ces « bombes routières » qui ont fait tant de morts (les exemples ne manquent malheureusement pas...) ? La liberté est une chose à laquelle on tient plus qu'ailleurs en Suisse, mais non pas la liberté de tuer...

Votre article « Huit ans de délai » N° 12/1987)

Rien à dire sur le fond mais j'y relève une inexactitude lorsque vous écrivez : « La Suisse est au demeurant le seul pays d'Europe à connaître l'acquisition automatique pour la conjointe de la nationalité de son mari ».
La France connaît aussi ce système. Etant double national, donc non seulement français mais suisse, mon épouse est devenue citoyenne française **par mariage** et, ceci, de façon automatique. Seule une petite enquête de moralité précédait, il y a maintenant un quart de siècle, cette formalité.

Bernard Hofmann
5, rue Collette 75017 Paris

Cher lecteur,
Vos réflexions sont très pertinentes et c'est la raison pour laquelle nous les publions en leur donnant ainsi un large écho. Je vous rappelle toutefois que le gouvernement français vient de mettre ce problème à l'étude (v. le monde 25.12.87)